

FORMANOIR INFO

Le journal de l'amicale La CNL de Formanoir

Sommaire

- ÉDITO
- LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE
- RÉHABILITATION / RÉNOVATION URBAINE
- RÉSULTATS PÉTITION / CONSULTATION

Édito

Mesdames et Messieurs les locataires de Formanoir, Avant tout, l'amicale La CNL33 remercie les 266 locataires concernés par la démolition qui ont répondu à la pétition sans oublier les autres locataires et copropriétaires de la résidence qui se sont exprimés de différentes manières.

Le Maire de Pessac ne veut plus de nous. Il estime qu'il y a trop de pauvres dans la résidence Formanoir du quartier de Saige.

LE PRÉSIDENT VEUT UNE FRANCE DE PROPRIÉTAIRES



Pire, il réfute la pétition de l'Amicale des Locataires de Formanoir d'une phrase lapidaire dans la réunion du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 septembre 2021 en disant je cite :

« 240 contributions contre la démolition sur 5000 habitants c'est très très faible, si tant est qu'elle soit confirmée et que cela soit vrai... »

« Astucieuse » la désinformation. Monsieur le Maire confond HABITANTS avec FAMILLES logées dans la résidence Formanoir sur le quartier de Saige : sur les 465 familles concernées par la démolition/reconfiguration, 266 familles se sont exprimées et 240 (soit 90 % des votants) se sont prononcées contre la démolition. **Voilà la vérité.**

Nous occupons un site très convoité où on peut faire des affaires plus lucratives, il faut donc rentabiliser l'existant. La Ville de Pessac et Domofrance s'entendent pour transformer le paysage à leur bénéfice commun, dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville du projet économique de Bordeaux Métropole « INNO CAMPUS ».

La justification de la disparition de 38,14 % de logements (1/3 logements HLM du patrimoine locatif de la résidence Formanoir) est enrobée par des arguments-massues plus ou moins convaincants : désenclavement, relation entre les quartiers, indices sociaux inquiétants, mauvaise image du quartier, mixité sociale, etc.. en utilisant un langage approprié : Grand parc linéaire pour dire coulée verte, plus précisément piste cyclable pour faire oublier qu'en fait, on détruit 356 logements HLM, 3 tours et une partie d'un petit bâtiment. N'oublions pas non plus la reconfiguration de la tour 8 (projet Saige Entreprendre).

Tout est dit ... !

Pour enfoncer le clou, c'est la **faute de l'ensemble des locataires** si la résidence est perturbée par les incivilités, la saleté, des équipements obsolètes, le manque d'accompagnement des familles précaires. La faute à la mauvaise gestion du patrimoine de Formanoir par le bailleur Domofrance qui depuis des décennies laisse à l'abandon cette résidence jusqu'à projeter de la faire périr partiellement.



« Saige est devenu un enfer avec des machines à laver passant par-dessus les balcons » d'après certains élus qui n'en sont pas à quelques outrances près, ce qui frise le ridicule. Ces propos prêteraient à sourire si le sujet n'était pas aussi grave.

Voir sur YouTube la retransmission de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole le 24 septembre 2021.



Ne nous y trompons pas, cet argumentaire cache une puissante motivation économique qui sera appliquée sans état d'âme et sans tenir compte de l'élément humain. **C'est d'autant plus choquant que Domofrance est un bailleur social.**



Pour la CNL, les locataires ne sont pas des biens de consommation et le logement ne doit pas être une marchandise.

Dans nos différentes réunions avec le bailleur, l'amicale CNL a exprimé son désaccord sur l'utilisation d'une version négative de notre résidence pour justifier la disparition de 465 logements HLM avec la « déconstruction » (autre mot à la mode) de 356 logements. Nous proposons des solutions sous la forme d'un Projet Alternatif : *encore faut-il que le bailleur admette*

d'en débattre avec l'amicale CNL des locataires de Formanoir présente sur le terrain. Ce qu'il refuse de faire jusqu'à présent. C'est faire fi de l'article 44 quater de la loi du 23/12/86 qui stipule : « Pendant l'élaboration du projet, le bailleur est tenu de mener une concertation avec les représentants des locataires. »

Il s'agit-là d'un non respect de la loi.

Je dirais pour terminer, que ce n'est pas en démolissant 3 tours et une partie d'un petit bâtiment et en déplaçant la population, que l'on améliorera la qualité de vie des habitants et pour citer un célèbre architecte : « ceux qui veulent détruire les grands ensembles sont ceux qui veulent détruire les gens qui y vivent. »



Seule la mobilisation massive des habitants de Saige Formanoir sauvera les 465 familles des 465 logements sociaux appelés à disparaître. Et après, combien d'autres ... ?

La Présidente.



La démocratie bafouée

La démocratie bafouée par des élus(es) de bordeaux métropole.

Le 24 septembre 2021, les élus(es) des groupes politiques de Bordeaux Métropole se réunissaient pour débattre et voter la restitution des conclusions du public sur la concertation concernant le projet Saige-Montaigne-Compostelle.

L'amicale CIL des Locataires de Formanoir, Femmes Egalité, et le comité de quartier Saige Bersol ont appelé les locataires et propriétaires à se rassembler dès 9h le matin devant les locaux de Bordeaux Métropole avec plusieurs revendications.

1. Rencontrer le président du Conseil (M. ANZIANI) pour lui parler de la pétition et du projet alternatif présentés par les 3 associations.
2. Demander aux élus(es) que soit intégré dans la délibération du bilan de cette concertation auprès du public, le résultat de cette pétition/consultation faite par la CNL auprès des locataires des 465 logements amenés à disparaître et qui représente à ce jour 266 signatures collectées dont 240 sont pour le maintien de ces logements et 26 pour leur disparition.
3. Demander aux élus(es) que soit débattu en conseil le projet alternatif porté par les 3 associations et qui a été distribué le 30 juin 2021 dans leurs boîtes aux lettres personnelles.
4. Dénoncer le résultat de la concertation auprès du public de Bordeaux Métropole car il ne reflète pas la position exacte des locataires concernés par la disparition des 465 logements : il est dit que 23 personnes sur 114 ont formulé explicitement leurs oppositions à la démolition alors que la pétition/consultation faite par la CNL démontre le contraire – 240 familles sont contre la démolition.



En réponse à nos demandes, M. ANZIANI a ignoré notre présence.

En revanche, étaient présents pour nous rencontrer : 3 élus(es) du parti communiste : Mme Claude Mellier, M. Olivier Escot, M. Jean-Claude Feugas ainsi que 2 élus du parti socialiste : M. Jean-Jacques Puyobrau, M. Sébastien Saint-Pasteur.

En réunion au moment du vote, toutes nos demandes ont été rejetées sous prétexte que d'après le commentaire d'un élu : « Les concertations réglementaires obéissent à un formalisme assez strict. Si nous nous amusions à prendre des libertés avec celles-ci, un tribunal pourrait considérer que la procédure soit annulée.

Vraiment ! En vertu de quel article de loi ?



Ce commentaire n'est pas très convaincant alors que nous avons remis cette pétition/consultation incluse dans le projet alternatif bien avant la clôture de la concertation qui s'est terminée le 6 juillet 2021 après prolongation.

Lors de la réunion après 1 heure de débat environ, ayant considéré que le projet était conforme aux objectifs de Bordeaux Métropole, les membres du conseil sont passés au vote à main levée. Ils devaient se prononcer uniquement sur la délibération concernant les résultats du bilan de la concertation auprès du public organisée par Bordeaux Métropole.



Suite - La démocratie bafouée

Résultat du vote

Ont voté contre :

3 Élus du PCF sur 3

Mme Claude Mellier,

M. Olivier Escot, M. JC Feugas

1 élu socialiste sur 30

M. Sébastien Saint-Pasteur

1 Élu écologiste et solidarité sur 31

Mme Laure Curvale

1 Élu sans étiquette

M. Marc Morisset

Ont voté pour :

38 Élus de divers partis de droite sur 38

29 Élus socialistes sur 30

Se sont abstenus :

30 Élus Ecologie et Solidarité sur 31

1 Élu NPA

M. Philippe POUTOU



Réhabilitation / Rénovation urbaine

DÉFINITION :

La **réhabilitation** consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné. Souvent coûteuses, les opérations de réhabilitation bénéficient, en France, de financements et d'encadrements.

La **rénovation urbaine** prête souvent à confusion avec la réhabilitation. Il s'agit ici, bel et bien, de démolir, de raser pour reconstruire. La rénovation urbaine est une opération lourde qui nécessite une intervention massive des pouvoirs publics.

Source: « éducscol » (extrait).

Tous les jeudis de 15h à 17h
l'amicale tient ses permanences

5, Allée des Fuschias

Venez nous rencontrer et nous faire part de vos doléances afin que nous puissions soumettre vos revendications auprès du bailleur Domofrance

POUR FAIRE ABOUTIR VOS RÉCLAMATIONS
ET OBTENIR SATISFACTION
AUX REVENDICATIONS DE LA CNL
**INFORMEZ-VOUS ⇔ PARTICIPEZ ⇔
ADHÉREZ**

Retrouvez notre l'actualité

facebook – La CNL Formanoir Pessac 33

Web – <http://amicalesaige.free.fr/site/>

Courriel – amicalesaige@free.fr

Résultat pétition/consultation

Bâtiments	Signatures	Pour démolition	Pour réhabilitation
Bat 11	12	0	12
Tour-3	66	7	59
Tour-6	65	12	53
Tour-9	59	4	55
Tour-8	64	3	61
TOTAL	266	26	240

Bâtiments	Exprimés	Démolition	Réhabilitation
Bat 11 - 29 lgts	41 %	0 %	41 %
Tour-3 - 108 lgts	61 %	6 %	55 %
Tour-6 - 108 lgts	60 %	11 %	49 %
Tour-9 - 108 lgts	55 %	4 %	51 %
Tour-8 - 108 lgts	59 %	3 %	56 %
TOTAL - 461 lgts	58 %	6 %	52 %